



- Semaine du 20 au 28 février 2021 -

Samedi 20 février

- ◆ 10h30 : Catéchisme à Argent
- ◆ 16h : Messe à Concessault **Odette Fleuriet*

Dimanche 21 février 1^{er} dimanche de Carême

- ◆ 9h30 : Messe à Argent *Emmanuelle et Jean Ghisalberti - Familles Mortelmans Ghisalberti - Père Abel Gaborit Yves, Denis et Robert Bomberault*
- ◆ 11h : Messe à Aubigny **Marcelle Chenu - Famille Labrousse Mallet - Jacques et Bernadette Pardieu - Jean-Marie et les défunts de la famille Cousin - Jocelyne Mallet - Irène Signoret - Yanis Rousselet et les défunts de la famille*

Mardi 23 février

- ◆ 9h : Messe à la Chapelle Sainte-Anne Claude et Alice Imbert

Jeudi 25 février

- ◆ 9h : Messe à la Chapelle Sainte-Anne
- ◆ 11h : Obsèques à Argent de Jeannine Godelu

Vendredi 26 février

- ◆ 9h : Messe à la Chapelle Sainte-Anne
- ◆ 17h : Chapelet et Adoration en l'église de Blancafort

Samedi 27 février

- ◆ 16h : Messe à Argent *Denis, Yves et Robert Bomberault*

Dimanche 28 février 2^{ème} dimanche de Carême

- ◆ 9h30 : Messe à Vailly
- ◆ 11h : Messe à Aubigny *Jean-Marie et les défunts de la famille Cousin - Jocelyne Mallet*

Paroisse St Jacques Ste Montaine
Aubigny, La Chapelle d'Angillon, Ennordres, Ménétréol, Ste Montaine, Oizon, Presly

Maison Paroissiale : 02 48 58 06 85
paroisse.aubigny@gmail.com

Paroisse N-Dame de la Sauldre
Argent, Blancafort, Brinon, Clémont

Centre Paroissial : 02 48 73 61 13
paroisse.argent@diocese-bourges.org

Paroisse de Vailly sur Sauldre

Barlieu, Concessault, Dampierre, Jars Thou, Subligny, Le Noyer, Vailly, Sury es Bois, Villegenon

Centre Paroissial : 02 48 73 79 47
paroisse.vailly@diocese-bourges.org

Séparatisme, la loi au-dessus de Dieu, une histoire tragique



« Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'État devrait et pourrait, dépassant en cela les compétences de sa mission particulière, prétendre devenir l'ordre unique et total de toute la vie humaine et remplir ainsi jusqu'à la vocation même de l'Église. » Cette déclaration, à l'heure où l'État français, sous prétexte de lutter contre l'islamisme radical, voudrait imposer aux associations religieuses, via une charte, un contrôle de leurs valeurs et prétend, par la bouche du ministre des

cultes, que « la loi de la République est supérieure à la loi de Dieu », sonne comme un avertissement. Elle date du 31 mai 1934. Elle est signée par deux grands théologiens allemands, Dietrich Bonhoeffer et Karl Barth, pour s'opposer à l'ordre que les nazis voulaient imposer, avec des moyens légaux, à leur peuple. Cette déclaration de Barmen, que le père Gérard Defois, dans un article éclairant sur les débats actuels autour de la laïcité (1), cite fort à propos, a le mérite de nous rappeler combien les équilibres sur lesquels reposent nos démocraties modernes et sécularisées restent fragiles.

La laïcité n'est pas une valeur en soi

Évidemment, il ne s'agit pas de faire un faux procès au gouvernement actuel, qui n'est en rien comparable à l'épouvantable machine hitlérienne. La loi confortant le respect des principes de la République qu'il présente actuellement au Parlement vise à lutter contre une forme particulièrement dangereuse de radicalisme islamiste. Mais il est toujours bon de s'interroger sur ce que des politiques sans scrupule pourraient faire d'une législation donnant à l'État un droit de contrôle général sur les religions, sans distinction. Les tensions entre la religion affirmant sa puissance et l'État garant de l'ordre public ne sont pas nouvelles. Avec la sécularisation issue des Lumières, il a fallu trouver un principe non religieux d'organisation de la société, en assurant le respect de toutes les croyances et convictions. C'est la laïcité. Mais précisément, ce n'est que cela : la laïcité n'est pas une valeur en soi, mais le principe qui permet à chacun de vivre selon ses propres valeurs, dans le respect de tous. En prétendant faire de la laïcité « la valeur cardinale, le fer de lance de la cohésion de la société », pour reprendre l'expression de Jean Castex, premier ministre, en juin 2020, on se trompe d'ordre. La laïcité devient alors une forme de divinité, à laquelle tous les autres systèmes de valeurs doivent obligatoirement se conformer. C'est ne pas comprendre la différence fondamentale entre des règles du jeu, lois de la République qui régissent notre société et sont non négociables, et des valeurs impliquant une vision du monde, une anthropologie, une morale, laissées à la liberté de conscience de chacun.

Le citoyen doit pouvoir se prévaloir de sa conscience

Cette « laïcité suprême » risque de faire de l'État le maître de la vérité dans le pays, une sorte de monstre sacralisé omnipotent. Or l'Histoire montre qu'il faut parfois pouvoir affirmer son désaccord ou ses réserves avec la loi de l'État. L'État peut faiblir, le citoyen doit toujours pouvoir se prévaloir de sa conscience. Les religions, en ce qu'elles demandent de pouvoir exercer ouvertement leurs activités dans l'espace public, sans l'annexer, contribuent, à leur manière, à former cet esprit critique qui, au fond, favorise le dialogue démocratique. Le problème de la laïcité, c'est de garder une ouverture à l'autre, à l'ailleurs, à la transcendance. La déclaration de Barmen montre tragiquement que ce n'est pas seulement une affaire de religions. C'est une affaire de démocratie.

LA CROIX

Isabelle de Gaulmyn, le 16 février 2021

(1) Noosphère, n° 12, décembre 2020.